



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire



Nanterre, le mardi 14 juin 2016

SNUipp-FSU 92

Monsieur le Directeur Académique,

Une nouvelle fois, cette CAPD se tient dans un contexte de mobilisation nationale intersyndicale contre le projet de loi travail. Le gouvernement continue de s'arquer-bouter dans ses positions alors que la majorité des français est défavorable à cette réforme. Le climat des manifestations, où l'Etat n'assure pas aux participants le droit de manifester pacifiquement, est inacceptable. Le SNUipp-FSU92 s'est donc posé la question de demander à reporter la CAPD de ce jour. Néanmoins, nous avons fait le choix de siéger quand même. En effet, la situation de la mobilité dans notre département est catastrophique, et a beaucoup d'impact sur la vie personnelle et professionnelle des enseignants. Néanmoins, nous soutenons les collègues grévistes et engagés dans l'action aujourd'hui.

Cette CAPD a pour ordre du jour l'examen des demandes d'ineat et d'exeat pour notre département. Encore une fois, le manque d'attractivité des Hauts de Seine et la difficulté à en sortir apparaissent de manière claire au travers des chiffres : 286 demandes de sortie pour 19 demandes d'entrée.

Comme nous l'avons déjà évoqué au moment des permutations informatisées et comme nous le dénonçons malheureusement chaque année en cette même période, l'espoir de mobilité interdépartementale est extrêmement faible pour les enseignants des Hauts de Seine. La situation déficitaire de notre département et ses conséquences se répercutent sur l'ensemble des droits des personnels : disponibilités, temps partiels...

Or, pour la première fois cette année, le Ministère, en accord avec le Rectorat, a choisi d'empêcher que les enseignants de l'académie de Versailles qui devaient être mutés suite au groupe de travail national du 19 avril dernier puissent rejoindre leur département d'arrivée. L'intervention du SNUipp-FSU au niveau académique et national avait initialement permis de lever le blocage pour ces 13 collègues (dont 4 de notre département), cependant un nouveau retour en arrière a été annoncé par le Recteur lors du Comité Technique Académie du 2 juin. Cette décision est inadmissible. En effet, elle va à l'encontre de la raison d'être du groupe de travail ministériel qui est d'étudier la situation des collègues indépendamment de la situation de leur département d'origine ou d'arrivée. De plus, le message envoyé à la profession est bien plus nocif pour l'attractivité du département que la « perte » de 4 enseignants. Ce n'est pas de cette manière que le déficit en personnels de l'académie va se résoudre.

A cela s'ajoute la décision du Ministère, toujours en accord avec le Recteur, de bloquer également de manière brutale et sans préavis les départs pour enseigner à l'étranger. Les détachements et les contrats locaux étaient pourtant jusque là le seul moyen pour des

enseignants des Hauts de Seine d'enseigner ailleurs que dans le département pendant quelques années de leur carrière.

Nous connaissons la situation déficitaire de notre académie et les prévisions pour la rentrée prochaine, mais encore une fois, le message envoyé est celui d'une académie sans perspective, dont il est impossible de sortir. Cela va à l'encontre de l'intérêt du Service Public d'Éducation et de son attractivité. Les quatre sections SNUipp-FSU de l'académie ont d'ailleurs écrit en ce sens à la Ministre.

Monsieur le Directeur Académique, vous comprendrez donc que l'opération des ineat/exeat revêt une importance particulière chez nos collègues : l'enjeu en est l'espoir que vous donnerez aux enseignants quant à leur future vie personnelle et professionnelle. Le SNUipp réclame le droit pour chaque enseignant de pouvoir un jour changer de département, quelle que soit sa situation. Malheureusement, dans les Hauts de Seine, même les enseignants ayant une situation relevant des priorités nationales ne peuvent pas forcément voir leurs demandes satisfaites.

C'est pourquoi il nous semble essentiel que vous puissiez accorder un nombre d'exeat qui permette aux enseignants de ce département d'espérer voir un jour leurs projets se concrétiser.